

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze le 15 janvier 2015 à 20h00

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Présents: **MM. ROUX, CHARBONNIER, Mme CHAUVY, M.GRENIER, Mmes CHEPTOU, TEXIER LAGARDE, MM DEVOYON, LAGAUTERIE, Mmes JOUANIE, GIRAULT, MM PICHERIT, BLANCHETON**

Excusés : MM. FAURE, LACORRE, Mme FAUCHER

Pouvoirs : Mme FAUCHER à Mme CHAUVY, M. LACORRE à M. ROUX, M. FAURE à M. PICHERIT

Arrivée Mme FAUCHER à 20h20

Secrétaire de séance : Annick LAGARDE

Ordre du jour

- Participation financière de la commune aux voyages de classes des collégiens
- Participation financière de la commune à l'occasion des Jeunesses Musicales de France à Saint Paul
- Convention de fourrière : enlèvement et garde des animaux
- Soutien financier aux communes sinistrées du département de l'Aude
- Soutien financier aux communes sinistrées du département du Var
- Motion de soutien à l'action de l'AMF : baisse des dotations de l'Etat
- Autorisation de mandatement des dépenses à hauteur de 25% des crédits ouverts en investissement.
- Révision de la convention ALSH de Boisseuil

- Questions diverses

- Lotissement de La Vermeillerie
- Baux commerciaux

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2014 et du 8 décembre 2014. Ces procès-verbaux n'appellent aucune observation de la part des conseillers.

Délibération n° 2015-001 : Participation financière aux voyages scolaires des collégiens

M. le Maire a fait part au Conseil des demandes de subventions émanant du collège de Pierre Buffière pour l'année 2015.

-voyage en Espagne, à Valence pour les élèves de 3^{ème}. 11 élèves habitant la commune sont concernés. Le coût est actuellement estimé à environ 400€ par élève.

-voyage en Irlande, pour les élèves de 4^{ème}. Une participation de 400€ est demandée aux familles. 11 élèves habitant la commune sont concernées.

-voyage en Allemagne, pour les élèves de 3^{ème}. Le coût estimé est de 165€. Un élève habitant la commune est concerné.

M. le Maire propose d'accorder une aide de 50€ par élève de classe de 4^{ème} concerné par ces voyages, soit la somme de 550€ qui sera prévue au budget 2015.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de M. le Maire, attribue la somme de 550€ pour le voyage en Irlande et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 et que cette somme sera versée directement au collège Fernand LAGRANGE de Pierre Buffière.

Délibération n° 2015-002 : Participation financière aux Jeunesses Musicales de France

M. le Maire a fait part au Conseil des manifestations organisées par les Jeunesses Musicales de France sur la commune de Saint Paul.

Trois concerts sont prévus pour l'année 2015. Pour la commune d'Eyjeaux, le nombre d'élèves participants à chaque concert s'estime à 80.

M. le Maire propose de mettre à disposition le bus scolaire pour assurer le transport des élèves et de participer financièrement à hauteur d'un euros par enfant présent.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de M. le Maire, précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 et que cette somme sera versée directement à la délégation bénévole des JMF.

Délibération n° 2015-003 : Convention fourrière enlèvement et garde des animaux.

M. le Maire présente au Conseil une convention avec la SPA, relative à l'enlèvement et la garde des animaux.

En contrepartie des services rendus par la SPA la commune s'acquitte d'une redevance « fourrière » annuelle d'un montant de 0.60€ par habitant pour l'année 2015.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'enlèvement et la garde des animaux errants avec la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne.

